

Rapport sur l'exercice 1910 de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque (Heimatschutz)

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **5 (1910)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport sur l'exercice 1910

de la

Ligue pour la conservation

de la Suisse pittoresque (Heimatschutz)

approuvé par l'Assemblée générale tenue à Soleure,
le 25 juin 1911.



Avec l'année 1910, notre Ligue a vu s'achever le premier lustre de son existence, et votre secrétaire serait tenté de commencer son rapport en jetant un coup d'œil général sur l'activité de la société pendant ces cinq premières années. Mais, pour y réussir, il faudrait quelqu'un qui eût dès le commencement combattu dans les premiers rangs et qui pût ainsi parler en toute connaissance de cause. La tâche de votre rapporteur est plus limitée, et si la coutume lui permet de dépasser, dans ses considérations, la date du 31 décembre 1910 et de tenir compte de faits qui ne rentrent pas directement dans le présent exercice, il est tenu par contre de s'occuper essentiellement des affaires de l'année écoulée afin que les membres de la Ligue puissent se rendre compte de la manière dont leurs mandataires ont compris et défendu les intérêts du Heimatschutz.

Et tout d'abord remarquons que l'*action directe*, cette année aussi, a dû céder le pas à la nécessité plus importante de la diffusion de nos idées. Notre activité dans ce sens est moins visible à la vérité, et nos efforts pour pénétrer au moyen de l'enseignement dans des cercles toujours plus étendus peuvent quelquefois paraître pédants, et cependant cette tâche doit encore être considérée, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent, comme la plus importante, parce qu'elle portera des fruits durables.

Si l'on avait cru, à l'origine, fonder une association qui fût, dans chaque cas particulier, assez forte financièrement pour résoudre les problèmes la bourse à la main, l'expérience a montré que cela n'est possible que dans la minorité des cas. Et cela n'est pas si malheureux, car nos efforts, qui doivent surtout avoir un caractère idéal, et qui sont inspirés par la conviction que nous travaillons pour une belle et noble cause, seront beaucoup plus puissants que des caisses pleines. Ajoutons cependant que nous n'avons point l'intention de faire vœu de pauvreté, et que, malgré la valeur des forces idéales, nous saluerons avec joie toute augmentation de nos ressources financières, car pour arriver à remplir la tâche que nous indiquions d'abord il nous faudra tenir compte de tous les progrès modernes, ainsi qu'on a coutume d'appeler les postes, les chemins de fer, les moyens de reproduction, etc., ce qui nous occasionnera des dépenses toujours considérables.

Notre tâche éducatrice avait d'abord pour but de faire comprendre l'idée fondamentale du Heimatschutz. Si nous y avons réussi dans une très grande mesure, il faut malheureusement constater qu'un dangereux parasite s'est introduit parmi nous. Nous l'appellerons le faux Heimats-

schutz. Il a emprunté notre nom, et souvent, avec les meilleures intentions il n'applique que d'une façon toute superficielle notre principe: l'adaptation à l'entourage. C'était inévitable, et comme en Allemagne le soi-disant «Jugendstil» a donné son nom aux productions les plus extravagantes, le Heimatschutz doit s'attendre chez nous à pareille mésaventure.

Nous en avons déjà fait l'expérience à Lucerne, où nos adversaires se sont servis pour défendre le bâtiment à l'angle du «Käppeliplatz», que nous avons condamné, des termes mêmes * que nous employons pour caractériser notre architecture nationale. Il est facile de se disputer sur les mots. Il y en a auxquels le Heimatschutz a donné une valeur nouvelle; il ne peut empêcher que tout le monde s'en serve et en altère la signification.

Cet abus de l'idée du Heimatschutz ne peut être combattue que par une intelligence plus approfondie de cette idée même, ce qui pourra se faire par un examen toujours plus attentif de chaque cas particulier afin que nous ne tombions pas par l'emploi de clichés vides de sens dans le défaut de ces gens qui, de bonne ou de mauvaise foi, donnent un nom excellent à quelque chose de mauvais.

Le cas de Lucerne peut justement être cité comme un bon exemple de la manière de procéder. Et nous aurons ainsi mentionné notre Bulletin qui a apporté à nos membres, cette année comme par le passé, la même joie et le même utile enseignement. Aucune réclamation ne nous est parvenue à propos de l'expédition, de sorte que nous pouvons admettre que tous les désirs motivés ont été satisfaits à est égard. L'institution du Contrôle central a également fait ses preuves sous ce rapport. A notre grand regret M. le Dr C. H. Baer s'est vu obligé d'abandonner pour le 1^{er} janvier 1911 son poste de rédacteur du Bulletin et de membre du Comité. Nous lui avons déjà exprimé dans le Bulletin les remerciements et la reconnaissance du Comité et nous sommes persuadés l'avoir fait au nom de toute l'association.

Il a été remplacé par M. le Dr Jules Coulin, assistant au Musée des beaux-arts de Bâle, sous la direction duquel notre Bulletin a conservé ses excellentes qualités. Que M. Coulin en accepte ici nos remerciements! Nous avons publié de quelques numéros du Bulletin une édition augmentée, et les exemplaires supplémentaires ont été soit remis gratuitement à certaines sections, soit utilisés dans un but de réclame, en partie avec succès. Notre journal n'est pas seul à répandre dans toutes les classes de la société les idées du Heimatschutz par le moyen de ses cinq mille abonnés, nous constatons avec joie que la presse suisse défend également nos aspirations soit d'une manière tout indépendante soit en donnant des communiqués sur le contenu de notre Bulletin. Nous exprimons le désir et l'espoir que cela ait lieu dans une plus grande mesure encore et s'il nous est permis de remercier à l'avance, nous le ferons dès maintenant pour tous les cas où la presse voudra appuyer nos revendications.

A côté du Bulletin, que nous pouvons regarder comme notre instrument le plus utile, il faut encore nommer l'assemblée générale annuelle. Elle eut lieu, la dernière fois, à Fribourg, car nous tenions à siéger une fois aussi dans une ville de la Suisse romande. Nous y avons rencontré le meilleur accueil auprès de nos amis, des autorités qui se sont fait représenter de façon très honorable pour nous, et auprès de la population qui a assisté très nombreuse à nos débats. Cette participation se fit particulièrement remarquer à Guin où tout le village nous reçut à la gare en vieux costumes fribourgeois, où des danses populaires furent exécutées, où nous passâmes en commun quelques heures fort agréables et où M. A. Wirz, conseiller aux Etats, sut exprimer dans un discours vibrant nos sentiments

* Erdgeruch. Bodenständigkeit.

de cordiale reconnaissance. La veille au soir M. de Montenach nous avait reçus chez lui d'une façon très hospitalière. La conférence: L'esthétique au village qu'il nous donna dans la salle du Grand Conseil avant l'ouverture de nos débats et qui fut reproduite ensuite dans les numéros de septembre et d'octobre du Bulletin fut accueillie par des applaudissements unanimes.

L'assemblée générale approuva les comptes et la gestion de l'année écoulée et chargea le Comité d'une double tâche: 1^o de présenter un rapport sur la participation de notre association à l'Exposition nationale qui aura lieu à Berne en 1914; 2^o de provoquer l'introduction d'un article en faveur du Heimatschutz dans les législations cantonales. La première question dont le Comité s'était déjà occupé fut confiée à une commission spéciale formée de MM. Münger, Lang et Otto et du comité renforcé de la section bernoise du Heimatschutz. Le rapport de cette commission sera présenté par M. Rollier. La seconde mission fut remplie par le secrétaire, qui adressa à tous les gouvernements cantonaux et corps législatifs une requête dans laquelle, après avoir montré brièvement l'importance d'une loi protégeant les monuments historiques et les beautés naturelles, il proposait comme modèle l'article que le canton de Berne a introduit sur cette matière dans son projet de loi. En outre nous devons rappeler l'activité de M. le conseiller aux Etats Wirz qui a fait valoir son influence personnelle dans les cantons primitifs en faveur d'un article sur le Heimatschutz. Il résulte de ces différents efforts que la plupart des cantons se proposent d'adopter des articles de lois qui permettront d'empêcher par voie d'expropriation ou de réglementation l'enlaidissement de notre patrie.

Aussitôt que dans tous les cantons les travaux préparatoires en vue d'une introduction dans la législation de prescriptions favorables au Heimatschutz seront en bonne voie, le Bulletin rendra compte dans un de ses numéros de l'état de la question. Il ne reste qu'une chose à désirer, c'est que ces dispositions légales une fois acceptées il ne soit fait une application raisonnable et que la loi ne reste pas lettre morte. Rappelons en même temps à ce propos que M. le Dr Giesker-Zeller, à Zurich, a publié sur le côté juridique de la question un travail fort complet.

Il n'a pas été organisé l'année dernière de grand concours, par contre il fut décidé de le remplacer par trois ou quatre petits concours tels que les pratique la revue anglaise d'art: The Studio. Le premier sujet proposé fut une fontaine de village. Vous avez pu voir aujourd'hui les projets qui nous sont parvenus. Le Comité s'est chargé de la distribution des récompenses en s'adjoignant pour la circonstance MM. les architectes Indermühle et Jost à Berne. Ce concours pourra démontrer en même temps que le Heimatschutz ne se contente pas de veiller à la conservation de ce qui existe déjà mais qu'il s'efforce également de favoriser tout progrès qu'il juge convenable et qui tiendra compte en particulier des traditions nationales.

Ils nous est en outre parvenu des sections toute une série de rapports sur des concours régionaux. Votre secrétaire a eu l'occasion à différentes reprises de rendre service aux sections, soit en leur communiquant les ouvrages de notre bibliothèque, soit en leur prêtant des clichés pour projections lumineuses. Malheureusement notre bibliothèque est restée très modeste; elle ne possède qu'une demi-douzaine de volumes qui traitent de questions intéressant le Heimatschutz. Par contre nous avons pu nous procurer une série de très belles vues du canton et de la ville de Schaffhouse. Elles montrent d'une manière frappante quelle richesse d'exemples d'une architecture profondément originale on rencontre dans toutes les parties de ce petit pays, surtout dans les villages. Elles devraient par conséquent servir encore plus souvent à illustrer des conférences.

Le Comité n'a pas eu souvent l'occasion d'intervenir l'année dernière pour défendre certains monuments menacés ou pour réclamer qu'on tînt compte dans les constructions nouvelles des exigences du paysage. Ceci rentre de plus en plus dans les attributions des sections. Répondant à un désir exprimé par le secrétaire dans son dernier rapport, les sections nous ont appris qu'elles avaient remporté des succès réjouissants dans ce domaine. C'est le cas en particulier pour la section de Berne, mais celles de Soleure et de la Suisse centrale peuvent se montrer également très satisfaites des résultats acquis.

Deux cas, soumis à votre Comité, doivent être relevés. Il s'agit du bâtiment des postes de Morat et de la reconstruction du Café Fédéral à Soleure. A Morat l'administration communale avait décidé d'ériger un nouveau bâtiment des postes et dans ce but d'organiser un concours restreint. Il avait constitué un jury composé de trois architectes étrangers, mais nous n'en attendions pas grand'chose de bon. Nous nous mîmes donc en rapport avec le Conseil communal qui se déclara disposé à admettre, en dehors du concours, un projet élaboré par un architecte que nous désignerions, afin d'offrir l'occasion au jury et aux autorités communales de voir un projet qui tînt compte des principes du Heimatschutz. Cette démarche ne fut pas nécessaire cependant, car il fut ensuite décidé que le concours serait ouvert à tous. Malheureusement le jury resta le même est c'est ainsi que fut primé un projet auquel on peut appliquer ce que nous disions du faux Heimatschutz: un bâtiment compliqué, orné de tours, etc. . . . comme s'il avait fallu, sous prétexte que Morat a conservé un caractère moyennageux, donner au bâtiment des postes un air de château féodal. Cependant tout n'est pas encore perdu, et nous avons au moins obtenu ce résultat qu'un palais Renaissance fédérale n'aura pas été construit.

La question de la reconstruction du Café Fédéral à Soleure a été traitée dans un article de notre Bulletin. Le Comité s'est décidé à faire la dépense considérable de 600 francs, dont 200 lui ont été obligamment versés par la section de Bâle. La section soleuroise avait observé avec raison qu'après avoir fait les plus grands efforts pour défendre les principes du Heimatschutz il eût été inexcusable de subir un échec et de compromettre notre influence morale faute d'une somme de 600 francs.

Bien que la solution ne réponde pas complètement à nos justes désirs, il faut considérer cette affaire à un point de vue plus élevé. Le fait qu'une construction si importante pour l'aspect pittoresque de la ville ne peut pas dépendre du mauvais goût d'un propriétaire l'a emporté. C'est là chose essentielle, c'est un progrès.

La question des chemins de fer de montagne a également été discutée à fond plusieurs fois au sein du Comité, qui a examiné en particulier la meilleure manière de procéder en cette affaire.

Il existe pour nous une difficulté considérable dans le fait que les nouveaux projets de chemins de fer de montagne ne sont connus que par la publication d'un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale. Aussi, dans la plupart des cas-est il trop tard pour intervenir. Il faudrait pouvoir prendre connaissance de ces projets plus tôt, on pourrait alors agir soit par des requêtes aux gouvernements cantonaux ou au Conseil fédéral, soit par des articles de journaux soit par d'autres moyens encore.

Lorsque fut connu le projet du chemin de fer des Diablerets nous avons pu adresser au gouvernement de Vaud une requête dont la teneur a été reproduite dans le Bulletin. En ce qui concerne le chemin de fer de l'Eggishorn et son prolongement jusqu'au lac de Märjelen, tout était déjà décidé lorsque nous eûmes connaissance de cet attentat.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette question des chemins de fer de montagne qui est devenue une des tâches les plus importantes

du Heimatschutz et qui fera l'objet d'une discussion approfondie au sein de l'assemblée de ce jour. Qu'il nous soit permis cependant de relever un succès remporté: les sections de Berne et de Saint-Gall ont, grâce à leurs démarches, obtenu que dans la construction des lignes du Lötschberg, de Schönbühl-Soleure, du lac de Brienz et du Säntis, il sera tenu compte dans la construction de la ligne et des bâtiments des gares, des exigences du paysage et de la configuration du terrain.

Le nombre des membres de notre association est resté le même depuis l'année dernière, il n'y a donc malheureusement pas eu de progrès réalisé. Cependant nous avons eu le plaisir de voir deux nouvelles sections se créer: celles d'Appenzell Rh. ext. et celle de Vaud. Il a aussi été fait quelques timides essais pour tâcher de gagner le Tessin à notre cause, pour l'engager à se rallier d'une manière indépendante à notre association. Ceci pourra seulement se faire dans ce sens que l'Associazione ticinese per la conservazione delle bellezze naturali e artistiche ne sera pas une section du Heimatschutz mais une société sœur. Des négociations sont engagées. Notre vice-président qui, par ses qualités personnelles, représente admirablement la diversité de langue et de culture de notre pays, s'est chargé de cette affaire.

Par suite de maladie notre président, M. le professeur Burckhardt-Finsler, s'est vu à notre profond regret empêché pendant la plus grande partie de l'année de diriger les séances du Comité. Nous avons déjà mentionné le départ de M. Baer. A part quelques petites difficultés au sujet du règlement des comptes, nos rapports avec les sections sans être très fréquents ont toujours été parfaitement cordiaux. Citons en particulier la section anglaise qui a pris très à cœur la défense de l'intégrité de nos paysages alpestres. Parmi les sociétés qui poursuivent un but analogue au nôtre il n'y a que la Ligue pour la protection de la nature (Naturschutz) avec laquelle nous ayons eu quelques rapports l'an dernier. Vous aurez remarqué en lisant le supplément au dernier numéro de notre Bulletin que nous marchons la main dans la main dans la lutte contre les chemins de fer de luxe. Cela aussi est un résultat réjouissant ne fût-il que négatif, puisqu'il empêche que deux sociétés ayant un même idéal ne vivent en mésintelligence ouverte ou secrète. Et si nous nous rappelons que nous avons remporté avec nos propres forces une brillante victoire contre le chemin de fer du Cervin, nous avons maintenant l'espoir qu'avec l'appui du «Naturbund» nous obtiendrons de plus beaux succès encore dans notre lutte contre des entreprises qui veulent exploiter au bénéfice de quelques particuliers les beautés de notre patrie.

Le secrétaire:

Dr Gerhard Boerlin.

Nombre des membres au 31 décembre 1910.

	Membres	Sociétés
Membres isolés	312	29
Section d'Argovie	273	3
» de Bâle	646	10
» de Berne	890	16
» de Fribourg	38	—
» de Genève	186	1
» des Grisons,	511	10
» de la Suisse Intérieure	312	5
» de Schaffhouse	235	11
» de Soleure	102	5
» de St-Gall-Appenzell	217	7
» de Thurgovie	177	1
» de Vaud	170	1
» de Zurich	566	6
» d'Angleterre	309	—
	4944	105
Sociétés	105	
Total	5049	Membres